



## COMMUNIQUE

L'Office des Routes porte à la Connaissance de tous les propriétaires des véhicules et engins arborant son logo officiel qu'ils sont priés de se présenter dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de la signature du présent communiqué au Département Gestion et Maintenance des Matériels, situé sur l'avenue des poids lourds, n°512 Kinshasa – Kingabwa.

Cette démarche vise à justifier la présence du logo de l'Office des Routes sur lesdits véhicules et à mettre à jour le fichier des matériels roulant autorisés à porter l'identité visuelle de notre Etablissement. Objectif, éviter les dérapages constatés depuis un temps, œuvre des inciviques.

Passé ce délai, l'Office des Routes saisira l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise en vue de l'application des mesures prévues par la loi contre toute personne reconnue coupable de détention et d'utilisation illégale de son logo officiel.

L'Office des Routes compte sur la collaboration de chacun.  
A bon entendeur, salut.

Fait à Kinshasa le 22 DEC 2025

Prof. Jeanneau KIKANGALA NGOY

